

---

Directives de la Direction

**Directive de l'UNIL et de l'EPFL 8.2.  
Sécurité au Centre nautique**

---

**SECURITE AU CENTRE NAUTIQUE**

Lorsque les conditions météorologiques l'exigent, le surveillant prend les mesures adéquates pour assurer la sécurité des usagers. Les moniteurs naviguant sur le matériel du Centre nautique sont soumis aux mêmes règles que les usagers.

**DISPOSITIONS GENERALES**

- Informer les usagers des conditions météorologiques,
- évaluer les capacités des usagers,
- limiter le nombre et le type d'embarcations simultanément sur l'eau,
- modifier ou restreindre le périmètre de navigation,
- limiter la navigation aux personnes dont les aptitudes sont jugées suffisantes,
- préparer les moyens d'intervention avant de laisser sortir bateaux et planches.

**PAR BISE**

**Lorsque les rafales dépassent 16 nœuds à l'anémomètre du CN:**

- Les Hobie Cat 18 et 20 ainsi que les dériveurs en double ne sortent pas.

**lorsque les rafales dépassent 21 nœuds:**

- Seuls les bons véliplanchistes (maîtrise du waterstart et de la remontée au vent) peuvent sortir,
- la zone de navigation est limitée à 500 m. au sud.

## **PAR SUD-OUEST**

### **Lorsque les rafales dépassent 16 nœuds:**

- Les catamarans et dériveurs doubles ne sortent pas,
- les planches débutants (Start) ne sortent pas.

### **Lorsque les rafales dépassent 21 nœuds:**

- Seuls les bons véliplanhistes peuvent sortir.

### **LORSQUE LES FEUX CLIGNOTENT A 40 éclats par minute:**

- Informer les usagers et faire rentrer les embarcations qui sont sur l'eau.

### **LORSQUE LES FEUX TOURNENT A 90 éclats par minute:**

- Aucune embarcation ne sort jusqu'à la fin de l'alerte, les cours sont annulés ou retardés

Mars 2007

Actualisation de la Directive adoptée par la Direction dans sa séance du 23 avril 2007